



Assemblée générale

Distr. générale
3 mai 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 149 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations
de maintien de la paix des Nations Unies

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2016/17	82 857 800
Dépenses de 2016/17	82 224 500
Solde inutilisé de 2016/17	633 300
Crédit ouvert pour 2017/18	81 000 000
Montant estimatif des dépenses de 2017/18 ^a	80 648 600
Montant estimatif du solde inutilisé de 2017/18	351 400
Projet de budget du Secrétaire général pour 2018/19	87 297 300
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2018/19	1 848 400
Recommandation du Comité consultatif pour 2018/19	85 448 900

^a Montant estimatif au 28 février 2018.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (BSLB), (Italie), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 24 avril 2018. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi figure à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations du Comité sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, y compris celles concernant les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, se trouvent dans son rapport correspondant (A/72/789). Les principales observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes ayant trait à la BSLB sont examinées au paragraphe 4 du présent rapport.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

2. Par sa résolution 70/288, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 82 857 800 (montant net 76 940 700 dollars) pour le fonctionnement de la BSLB pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 82 224 500 dollars (montant net : 75 958 700 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 99,2 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 633 300 dollars, représente 0,8 % du crédit ouvert, qui résulte à la fois : a) de dépenses opérationnelles moins élevées que prévu (2 265 500 dollars, soit 5,2 %) ; b) de dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (1 632 200 dollars, soit 4,1 %). Le Secrétaire général indique également que la hausse des dépenses s'explique principalement par la prise en compte des coûts d'exploitation et d'entretien liés à Umoja (16,8 millions), qui ont été intégralement imputés au budget de la Base pour l'exercice 2016/17, au lieu d'être répartis entre les opérations de maintien de la paix, comme ce fut le cas durant l'exercice précédent. Une analyse détaillée des écarts figure à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la BSLB pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/648).

3. Le rapport sur l'exécution du budget indique qu'au cours de l'exercice 2016/17, un montant total de 1 790 000 millions de dollars a été réaffecté de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à la catégorie II [personnel civil (voir *ibid.*, par. 57)]. On trouvera à la section IV du présent rapport relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/783), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre des différents objets de dépenses.

4. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la BSLB, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 (A/72/5 (Vol. II), chap. II). Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations et des recommandations concernant la BSLB sur les questions suivantes : a) le transfert de ressources (*ibid.*, par. 67) ; b) les services de coordination des vols stratégiques offerts par le Centre stratégique des opérations aériennes de Brindisi, qui est utilisé par toutes les missions, et les services de coordination des vols régionaux, fournis par

le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) (ibid., par. 115 à 122, et par. 16 ci-après) ; c) les achats et dispositions relatives à la livraison au Centre de services régional d'Entebbe ou à la Base de soutien logistique (ibid., par. 219) ; d) la mise hors service de Galileo, système auquel la BSLB a servi de « fabrique de données » pour coordonner et effectuer la conversion et la migration des données (par. 394 à 409) ; e) les questions d'environnement, en particulier l'idée qu'un appui supplémentaire sera fourni aux missions de paix régionales à l'aide des moyens disponibles notamment par le Centre de services mondial (ibid., par. 442 et 478 à 480) Le Comité consultatif espère que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes seront mises en œuvre dans les meilleurs délais.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2018, les dépenses s'élevaient à 30 554 000 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 80 648 600 dollars, avec un solde inutilisé de 351 400 dollars, soit un taux d'utilisation des ressources budgétaires de 99,6 %.

6. Le Comité consultatif a reçu des informations sur la base des postes pourvus au 28 février 2018, comme suit :

Tableau des effectifs pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (au 28 février 2018)

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé/approuvé pour 2017/18</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
BSLB et Base Informatique et communications des Nations Unies à Valence, unités hébergées non comprises			
<i>Postes</i>			
Personnel recruté sur le plan international	80	64	20,0
Personnel recruté sur le plan national	282	261	7,4
<i>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</i>			
Personnel recruté sur le plan international	12	11	8,3
Personnel recruté sur le plan national	18	16	11,1
Unités hébergées			
<i>Postes</i>			
Personnel recruté sur le plan international	46	31	32,6
Personnel recruté sur le plan national	6	5	16,7
Total, BSLB et Base Informatique et communications des Nations Unies à Valence, unités hébergées non comprises			
<i>Postes</i>			
Personnel recruté sur le plan international	126	95	24,6
Personnel recruté sur le plan national	288	266	7,6
<i>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</i>			
Personnel recruté sur le plan international	13	12	7,7
Personnel recruté sur le plan national	18	16	11,1

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

A. Objectifs et résultats attendus

7. On trouvera des données détaillées sur les hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Base de soutien logistique aux paragraphes 7 à 63 du rapport du Secrétaire général (A/72/783), notamment sur les stocks pour déploiement stratégique (voir par. 8 à 10 ci-après) ; la restructuration et le changement de nom du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications qui sera rebaptisé Service de l'informatique des missions et son déploiement sur deux sites (voir par. 11 à 12 ci-dessous) ; les Services d'appui à distance (missions) (voir par. 13 ci-dessous) ; le dispositif de modulation des ressources (voir par. 14 à 15 ci-dessous) ; le Centre stratégique des opérations aériennes (voir par. 16 ci-dessous).

Stocks pour déploiement stratégique

8. La Base de soutien logistique a effectué une révision du concept général d'opérations concernant les stocks pour déploiement stratégique, à la suite de l'examen et de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne, qui a recommandé qu'il soit actualisé et révisé (A/72/783, par. 19, sect. IV et annexe III). Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport précédent, il a noté que le rapport du BSCI avait abordé un certain nombre de questions relatives à l'utilisation, à la relève et à la gestion des stocks pour déploiement stratégique et attend avec intérêt de recevoir des informations sur les progrès réalisés dans le prochain projet de budget de la BSLB ainsi que le concept général d'opérations révisé concernant les stocks pour déploiement stratégique (voir A/71/836/Add.10, par. 28 et 29).

9. Comme il est indiqué au paragraphe 166 du rapport du Secrétaire général, les changements envisagés se caractérisent par le passage stratégique d'une phase de démarrage non circonscrite à une phase de démarrage fondée sur un scénario et l'intérêt de faire évoluer les stocks pour déploiement stratégique d'un stock exclusif de matériel en un service susceptible de fournir les moyens optimaux nécessaires. Le Secrétaire général a indiqué en outre que, dans la mesure du possible, aucun article ne serait stocké s'il était plus rapide de le faire livrer directement au bénéficiaire que de le déployer à partir des stocks, que la préférence serait accordée à l'inventaire géré par le fournisseur ou à la livraison dans de courts délais, plutôt qu'au maintien de stocks physiques à Brindisi et que, dans certaines circonstances, les stocks seraient, moyennant remboursement, mises à la disposition de clients autres que des entités de maintien de la paix telles que les missions politiques spéciales, les entités du Secrétariat de l'ONU, ainsi que les organismes, fonds et programmes. En ce qui concerne la recommandation du BSCI visant à envisager de déplacer les stocks pour déploiement stratégique, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que le Secrétaire général avait examiné plusieurs endroits en Afrique mais avait conclu que le fractionnement des stocks pour déploiement stratégique dans plusieurs dépôts régionaux se traduirait par une augmentation des niveaux de stocks et les doubles emplois.

10. **Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général aurait dû présenter des renseignements plus détaillés, ainsi que d'une analyse approfondie, du projet de concept d'opérations révisé concernant les stocks pour déploiement stratégique afin de lui permettre de formuler des observations et des recommandations sur la question à l'Assemblée générale (voir aussi par. 39 ci-dessous).**

Déploiement du Centre dans deux sites et Service de l'informatique des missions (précédemment appelé Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications)

11. La restructuration proposée et le changement de nom du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications en Service de l'informatique des missions sont indiqués aux paragraphes 20 à 39 et à la figure en-dessous du paragraphe 23 du rapport du Secrétaire général. On trouvera des détails concernant la restructuration et les mouvements des fonctionnaires, qui sont décrits comme étant sans incidence financière, aux paragraphes 121 à 149 de ce rapport. Il est indiqué que le Service de l'informatique des missions est déployé dans deux endroits, Valence et Brindisi, les deux sites étant simultanément à même de fournir des bases de données, des services et des applications d'une importance cruciale et continuerait à compter 122 postes et à être supervisé par le Bureau du Chef du Service de l'informatique des missions. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu une ventilation des postes et emplois de temporaire dans les endroits respectifs, soit 90 membres du personnel à Brindisi et 32 à Valence (voir l'annexe I du présent rapport). S'étant enquis de la restructuration, le Comité a également été informé qu'elle visait à faire du Service de l'informatique des missions le vecteur opérationnel de la modernisation, de la transformation et de l'innovation des missions sur le terrain, l'objectif étant d'harmoniser la prestation de services tout en veillant à la cohérence et à la valeur optimale.

12. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition de restructuration du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et au changement de son nom en Service de l'informatique des missions, mais réaffirme la nécessité de faire preuve de transparence en ce qui concerne les fonctions, les ressources financières, et la répartition du personnel entre les deux lieux, Valence et Brindisi, ainsi que l'intégration des informations connexes dans les futurs projets de budget.

Appui à distance (missions)

13. Une vue d'ensemble des services d'appui à distance aux missions fournis par la BSLB est présentée aux paragraphes 36 et 37 du rapport du Secrétaire général. Les services d'appui à distance aux missions devraient être normalisés pour les services fournis aux missions de maintien de la paix, en permettant la prestation à distance d'activités telles que, notamment, la surveillance des infrastructures de la mission ou de l'appui à ses réseaux et systèmes et à ses services mobiles d'assistance aux utilisateurs. En réponse aux observations formulées par le Comité consultatif dans son précédent rapport sur la centralisation de l'appui à distance (missions) et les systèmes d'information géospatiale susmentionnés, le Secrétaire général indique que la dernière enquête a montré un indice de satisfaction générale de 96,15 % pour les services fournis par la Base de soutien logistique (A/72/783, sect. VI.B). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'un total de 23 postes et emplois assurent les services d'appui à distance, qui ont été utilisés à ce jour par 30 sites, y compris des missions de maintien de la paix, des missions politiques et des centres régionaux. Le Comité a également appris que la fourniture de capacités d'appui à distance (missions) en matière d'informatique et de communications à la BSLB avait procuré des avantages financiers et non financiers considérables et permis de réaliser des économies récurrentes annuelles estimées à 2 millions de dollars, en affectant le personnel à la BSLB, plutôt que dans les missions. Le Comité consultatif espère qu'un compte rendu détaillé des gains d'efficacité obtenus et des enseignements tirés de l'expérience au titre de la prestation de services d'appui à distance aux missions figurera dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20.

Dispositif de modulation des ressources

14. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 63 de sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'élaborer des modalités qui permettraient de moduler les ressources à inscrire aux budgets du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du Centre de services régional d'Entebbe et qu'au paragraphe 66 de sa résolution 70/286, l'Assemblée générale avait de nouveau prié le Secrétaire général d'élaborer ces modalités pour la BSLB. Le Comité rappelle également que, dans le cas de la Base de soutien logistique, l'établissement du dispositif était fonction des constatations qui seraient issues de l'examen des besoins en personnel civil, lequel, comme indiqué ci-dessus, est à présent achevé. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le dispositif de modulation des ressources du Service de l'informatique des missions était en place mais que des efforts se poursuivaient dans d'autres domaines de la Base de soutien logistique et qu'il était prévu de présenter le dispositif de modulation des ressources à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session.

15. **Le Comité consultatif regrette que le dispositif de modulation des ressources reste limité au Service informatique des missions et attend avec intérêt la présentation du modèle lors de la prochaine session de l'Assemblée générale. Le Comité souligne également la nécessité réitérer aussi qu'il est nécessaire d'inclure des détails et toute incidence financière concernant le dispositif de modulation des ressources dans les futurs projets de budget (voir également A/71/836/Add.10, par. 64 à 66).** Il formule d'autres observations et recommandations sur le dispositif de modulation des ressources dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789).

Centre stratégique des opérations aériennes

16. Le Comité des commissaires aux comptes a réitéré sa recommandation visant à revoir les objectifs des opérations aériennes stratégiques pour le Centre stratégique des opérations aériennes qui se trouve à Brindisi et le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, qui est situé au Centre de services régional d'Entebbe, la plupart des missions n'ayant pas utilisé le Centre de contrôle intégré aux fins de la coordination des vols depuis des années mais s'étant appuyé sur le Centre stratégique des opérations aériennes pour la coordination des vols. Le Comité a également recommandé que la composante du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements soit subordonnée au Centre stratégique des opérations aériennes pour commander et contrôler les avions commerciaux et militaires des missions régionales (voir A/72/5 (Vol. II), par. 115 à 122). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'aucune coordination n'existait entre le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et le Centre stratégique des opérations aériennes. Le Comité consultatif formule d'autres observations et recommandations sur la coordination des opérations aériennes, notamment sur les relations entre le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et le Centre stratégique des opérations aériennes, dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789).

B. Ressources nécessaires

17. Le projet de budget de la BSLB pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 s'élève à 87 297 300 dollars (74 753 500 dollars pour Brindisi et 12 543 800 dollars pour Valence), soit une augmentation de 6 297 300 dollars (7,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2017/18. Cette évolution s'explique par des

augmentations au titre du personnel civil (6 042 600 dollars ou 15,9 %) et des dépenses opérationnelles (254 700 dollars, soit 0,6 %). On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/72/783) des informations détaillées sur les ressources financières demandées ainsi qu'une analyse des variations. Une ventilation des ressources nécessaires pour les deux sites, Brindisi et Valence, est présentée dans le tableau 4 du rapport du Secrétaire général.

1. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2017/18</i>	<i>Effectif proposé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	126	138	12
Personnel recruté sur le plan national ^a	288	306	18
Emplois de temporaire ^b	31	1	(30)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

18. Le montant demandé au titre du personnel civil pour 2018/19 s'élève à 44 148 700 dollars, soit 6 042 600 dollars (15,9 %) de plus que le montant des crédits ouverts pour l'exercice 2017/18. Le Secrétaire général indique que cette augmentation tient essentiellement à la hausse des dépenses prévues au titre : a) du personnel recruté sur le plan international (4 261 700 dollars, soit 24,1 %), imputable à l'application au barème des traitements d'un coefficient d'ajustement plus élevé par rapport à l'exercice précédent ; la transformation proposée de 12 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes (voir également par. 22 à 23 ci-dessous) ; et une réduction du taux de vacance de 15,0 % par rapport à un taux précédent 16,4 % ; b) du personnel recruté sur le plan national (4 352 200 dollars, soit 24,6 %), du fait de la transformation proposée de 18 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes ; et des fluctuations des taux de change, partiellement compensées par un taux de vacance de 6,0 % par rapport au taux précédent 3,5 % (voir également par. 24 à 25 ci-dessous). Ces dépenses sont en partie compensées par la diminution des dépenses au titre du personnel temporaire (2 571 300 dollars ou 93,7 %), en raison de la transformation proposée susmentionnée de 12 et 18 emplois de temporaire soumis à recrutement international et national respectivement en postes.

19. Les modifications du tableau d'effectifs proposées pour chaque unité administrative sont décrites aux paragraphes 66 à 150 du rapport du Secrétaire général. Au total, 445 postes et emplois de temporaire, dont 139 d'agent recruté sur le plan international et 306 d'agent recruté sur le plan national sont proposés, avec 413 fonctionnaires qui seront affectés à Brindisi et 32 à Valence. En particulier, à la suite de l'examen des effectifs civils susmentionnés, il est proposé de transformer 30 postes de temporaire en postes (voir par. 22 à 23 ci-dessous), de transférer 108 postes (dont 92 postes dans le cadre de la restructuration du Service de l'informatique des missions), réaffecter six postes et de reclasser cinq postes soumis à recrutement international.

20. Le Secrétaire général propose de réaffecter et de reclasser un poste P-4 de spécialiste de la gestion des marchés du Groupe de l'appui à l'approvisionnement relevant de la Section de la planification et de l'appui à l'approvisionnement dans le groupe d'appui à la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement à un poste P-5, de logisticien (hors classe), chef de Section (ibid., par. 100). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le chef de Section relèverait directement du chef de Service. Le Comité a également été informé que la

direction de la Section était actuellement assurée à la fois par un chef de service et des chefs de groupe d'autres unités administratives.

21. Le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la réaffectation du poste P-4 de spécialiste de la gestion des marchés du Groupe de l'appui à l'approvisionnement et son reclassement à un poste P-5, de logisticien hors classe, pour exercer les fonctions de chef de section, étant donné que la direction de la section a été bien assurée par de hauts responsables de la Base de soutien logistique. Les dépenses opérationnelles correspondantes devraient être ajustées en conséquence.

22. Le Secrétaire général propose également la transformation de 30 emplois de temporaire en postes du fait de l'examen des effectifs civils susmentionnés. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 28 de ces emplois de temporaire avaient été créés en 2015/16 et deux en 2017/18. À l'exception de trois emplois restés vacants depuis 2017, ils ont tous été pourvus. Le Comité a également été informé, à sa demande, que les titres fonctionnels, les catégories ou classes demeureraient inchangés au titre de la transformation proposée, qui était considérée comme sans incidence sur les coûts.

23. Compte tenu du fait que le dispositif de modulation des ressources est en instance, le Comité consultatif juge que la transformation des emplois de temporaire est prématurée. Le Comité souligne en outre que, comme ces emplois de temporaire avaient été créés en 2015/16 et 2016/17 et que trois étaient restés vacants depuis 2017, il est trop tôt pour déterminer si ces fonctions portent sur le long terme de par leur nature. Le Comité recommande donc de ne pas approuver la transformation des 30 emplois de temporaire en postes.

Taux de vacance

24. Les taux de vacance de postes de la proposition du Secrétaire général figurent dans la partie II.C du document budgétaire (A/72/783), comme suit : 15 % pour le personnel recruté sur le plan international, 6 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et 15 % pour les emplois de temporaire soumis à recrutement international. Le Comité consultatif a reçu les postes pourvus pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 28 février 2018, qui montrent que les taux de vacance effectifs étaient de 24,6 % pour le personnel international, de 7,6 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, et de 7,7 % pour les emplois de temporaire, tandis que les taux de vacance moyens effectifs respectifs, au 28 février 2018, étaient 16,7 %, 5,6 % et 15,4 %, respectivement. **Le Comité consultatif recommande, pour l'exercice 2018/19, un taux de vacance de 16,7 % pour le personnel recruté sur le plan international. Les dépenses opérationnelles correspondantes devraient être ajustées en conséquence.**

25. Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus aux paragraphes 21, 23 et 24, le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général au titre du personnel civil.

2 Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2017/18</i>	<i>Montant proposé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>
42 893 900	43 148 600	254 700

26. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2018/19 s'élèvent à 43 148 600, soit une augmentation nette de 254 700 dollars (0,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2017/18, comprenant notamment une augmentation au titre des installations et infrastructures (644 100 dollars, soit 10,2 %), compensée par une diminution au titre des transports terrestres (225 500 dollars, soit 31,8 %), des communications et de l'informatique (84 900 dollars, soit 0,3 %) et des fournitures, services et matériel divers (94 300 dollars, soit 6,9 %). On trouvera une analyse des variations à la section III du rapport sur le budget.

Voyages

27. Les ressources demandées au titre des voyages s'élèvent à 781 600 dollars pour l'exercice 2018/19, soit une augmentation de 500 dollars, ou 0,1 %. Le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses relatives aux voyages hors mission à des fins autres que la formation s'élèveraient à 467 200 dollars. En ce qui concerne les voyages prévus aux fins des conférences, ateliers et séminaires non inclus dans la formation, le Comité a été informé, en réponse à ses questions, que le Secrétaire général considérait ces voyages comme des activités autres que la formation, plutôt que des programmes de développement de l'apprentissage.

28. Le Comité consultatif estime toutefois que ces activités devraient être considérées comme relevant de la formation plutôt que des voyages non liés à la formation et note qu'un certain nombre de ces voyages devraient concerner plusieurs participants qui effectueraient de multiples visites sur un même site. Le Comité est d'avis qu'un certain nombre de voyages pourraient être regroupés ou faire intervenir moins de participants, et que les voyages entrepris à des fins de formation, notamment les ateliers et les conférences, ne devraient pas être traités au même titre que les autres types de voyages. Le Comité recommande par conséquent de réduire de 23 360 dollars le montant des crédits demandés au titre des voyages effectués en dehors de la zone de la Mission à des fins autres que la formation.

Installations et infrastructures

29. Le montant des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures s'élève à 6 958 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 644 100 dollars (10,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note une nette sous-utilisation des crédits alloués au titre des services d'entretien, des articles de papeterie et fournitures de bureau ainsi que des pièces de rechange et fournitures diverses pendant les exercices 2016/17 et 2017/18. Le Comité a demandé, sans les obtenir, des éléments permettant de justifier dûment les variations entre les dépenses engagées pendant les exercices 2016/17 et 2017/18 et les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19. **Le Comité recommande de réduire de 5 %, soit 348 000 dollars, le montant des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures, de façon à le ramener à 6 610 500 dollars pour l'exercice 2018/19.**

Transports terrestres

30. Le montant des dépenses prévues au titre des transports terrestres s'élève à 482 600 dollars, ce qui représente une diminution de 225 500 dollars (31,8 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note une nette sous-utilisation, voire une non-utilisation, des crédits alloués au titre de l'acquisition de matériel d'atelier, des réparations et de l'entretien ainsi que des pièces de rechange pendant les exercices 2016/17 et 2017/18. Le Comité a demandé, sans les obtenir, des éléments permettant

de justifier dûment les variations entre les dépenses engagées pendant les exercices 2016/17 et 2017/18 et les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19. **Le Comité recommande de réduire de 5 %, soit 24 100 dollars, le montant des dépenses prévues au titre des transports terrestres, de façon à le ramener à 458 500 dollars pour l'exercice 2018/19.**

Communications et informatique

31. Le montant des dépenses prévues au titre des communications et de l'informatique s'élève à 33 194 700 dollars, ce qui représente une diminution de 84 900 dollars (0,3 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note une nette sous-utilisation des crédits alloués au titre des services de télécommunications et de réseau ainsi que des pièces de rechange pendant les exercices 2016/17 et 2017/18. Le Comité a demandé, sans les obtenir, des éléments permettant de justifier dûment les variations entre les dépenses engagées pendant les exercices 2016/17 et 2017/18 et les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19. **Le Comité recommande de réduire de 1 000 000 dollars le montant des dépenses prévues au titre des communications et de l'informatique, de façon à le ramener à 32 194 700 dollars pour l'exercice 2018/19.**

Fournitures, services et matériel divers

32. Le montant des dépenses prévues au titre des fournitures, des services et du matériel divers s'élève à 1 264 400 dollars, ce qui représente une diminution de 94 300 dollars (6,9 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note une nette sous-utilisation des crédits alloués au titre des frais divers de représentation et des frais bancaires pendant les exercices 2016/17 et 2017/18. Le Comité a demandé, sans les obtenir, des éléments permettant de justifier dûment les variations entre les dépenses engagées pendant les exercices 2016/17 et 2017/18 et les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19. **Le Comité recommande de réduire de 5 %, soit 63 200 dollars, le montant des dépenses prévues au titre des fournitures, des services et du matériel divers, de façon à le ramener à 1 201 200 dollars pour l'exercice 2018/19.**

Consommation de carburants

33. Le montant total des dépenses prévues au titre des carburants pour l'exercice 2018/19 s'élève à 86 433 dollars et se répartit en deux catégories : l'une concerne les installations et infrastructures (53 900 dollars) et l'autre les transports terrestres (32 533 dollars) ; pour l'exercice 2017/18, un crédit total de 54 160 dollars avait été ouvert. Le Comité consultatif a en outre été informé que le coût du litre de carburant augmenterait, mais que la consommation de carburant pour alimenter les groupes électrogènes devrait être ramenée de 24 791 litres au cours de l'exercice 2017/18 à 9 144 litres au cours de l'exercice 2018/19, et celle de carburant diesel de 59 000 litres à 57 539 litres. Le Comité a également appris que la consommation de carburants et de lubrifiants devrait être portée de 10 500 litres au cours de l'exercice 2017/18 à 25 000 litres pendant l'exercice 2018/19.

34. **Tout en gardant à l'esprit l'augmentation du coût des carburants, le Comité consultatif note que la consommation globale devrait nettement diminuer par rapport à l'exercice précédent. C'est pourquoi le Comité recommande, s'agissant des ressources liées aux carburants, des réductions supplémentaires d'un montant de 25 051 dollars au titre des installations et infrastructures et de 5 222**

dollars au titre des transports terrestres, ce qui maintiendrait ces ressources aux niveaux fixés pour l'exercice 2017/18.

35. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 28, 29, 30, 31, 32 et 34 du présent document, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2018/19 soient approuvées.**

V. Questions diverses

Coefficients véhicules/effectifs

36. Le Comité consultatif a été informé que 445 fonctionnaires avaient à leur disposition sur place 424 véhicules au cours de l'exercice 2018/19 et que, dans plusieurs cas, les dotations en véhicules étaient supérieures aux coefficients standard. **Le Comité note qu'aucune provision aux fins de l'acquisition de véhicules neufs ne figure dans le projet de budget (A/72/783, par. 164) et souligne que la Base de soutien logistique devrait s'efforcer d'adapter la taille du parc automobile pour le rendre conforme aux coefficients standard en vigueur.**

VI. Conclusion

37. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont indiquées au paragraphe 78 du rapport sur l'exécution du budget (A/72/648). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé, soit 633 300 dollars, ainsi que le montant des recettes et ajustements, soit 647 300 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

38. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont indiquées au paragraphe 173 du projet de budget (A/72/783). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 21, 24, 25, 28, 29, 30, 31, 32 et 34 du présent document, le Comité consultatif recommande que le montant estimatif des dépenses prévues au budget soit ramené de 87 297 300 dollars à 85 448 900 dollars, soit une réduction de 1 848 400 dollars. Le Comité recommande par conséquent à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 85 448 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le Comité consultatif recommande également de répartir le montant susmentionné entre les budgets des opérations de maintien de la paix en activité en vue d'assurer le financement de la Base pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.**

39. **Compte tenu des observations qui précèdent, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale reporte toute décision concernant le concept des opérations révisé pour les stocks pour déploiement stratégique.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/648](#))
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/783](#))
- Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [[A/72/5 \(Vol. II\)](#)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/71/836/Add.10](#))
- Résolution [71/294](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

Annexe

Service des technologies de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : tableau d'effectifs proposé par lieu d'affectation

<i>Unité administrative</i>	<i>Grade/catégorie</i>	<i>Lieu d'affectation</i>		<i>Ressources extrabudgétaires</i>	
Service des technologies : équipe de direction		Brindisi	Valence	Total	Valence
	D-1	–	1	1	–
	P-5	–	–	–	–
	P-4	–	1	1	–
	P-3	–	–	–	–
	P-2/1	–	–	–	–
	SM	–	1	1	–
	GN	21	6	27	1
Total partiel		21	9	30	1
Section des solutions clients	Grade/catégorie	Brindisi	Valence	Total	
	D-1	–	–	–	–
	P-5	1	–	1	–
	P-4	3	–	3	–
	P-3	3	–	3	–
	P-2/1	3	–	3	–
	SM	2	–	2	–
	GN	13	–	13	–
Total partiel		25	0	25	
Section des activités relatives aux infrastructures	Grade/catégorie	Brindisi	Valence	Total	
	D-1	–	–	–	–
	P-5	1	–	1	–
	P-4	1	2	3	–
	P-3	2	–	2	–
	P-2/1	–	–	–	–
	SM	7	3	10	–
	GN	28	9	37	–
Total partiel		39	14	53	
Section de la gestion des services et de la sécurité informatique	Grade/catégorie	Brindisi	Valence	Total	
	D-1	–	–	–	–
	P-5	–	1	1	–
	P-4	2	–	2	–
	P-3	–	–	–	–
	P-2/1	–	–	–	–
	SM	2	–	2	–
	GN	1	3	4	–
Total partiel		5	4	9	

<i>Unité administrative</i>	<i>Grade/catégorie</i>	<i>Lieu d'affectation</i>		<i>Ressources extrabudgétaires</i>	
Section du développement, de la conception et de la planification des solutions techniques	Grade/catégorie	Brindisi	Valence	Total	
	D-1	–	–	–	–
	P-5	–	–	–	1
	P-4	–	1	1	–
	P-3	–	–	–	–
	P-2/1	–	–	–	–
	SM	–	2	2	–
	GN	–	2	2	–
	Total partiel		0	5	5
Service des technologies	Grade/catégorie	Brindisi	Valence	Total	
	D-1	–	1	1	–
	P-5	2	1	3	1
	P-4	6	4	10	–
	P-3	5	–	5	–
	P-2/1	3	–	3	–
	SM	11	6	17	–
	GN	63	20	83	1
Total (Service des technologies)		90	32	122	2